

PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

DU 20 MARS 2017

N°2

ETAIENT PRESENTS

Mme SCOLAN, Présidente,
Mme PETITPAS, M. TIR, M. SARFATI, M. KLEIBER, M. MASSERANN, M. DUBOS,
M. SUEUR Vice Président, M. HAIMART.

ABSENTS EXCUSES

M. BEVALET, Mme LHOTE, M. MANFREDI, Mme COULONGES, Mme FERIEU,
M. BASSOT, Mme MALEY.

PROCURATION

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
M. AITHAMON, Responsable Technique,
Mme AYADI, Responsable Administratif,
Mme KAHIL, Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 30

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2017

Rapporteur : Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 – INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

Rapporteur : Madame SCOLAN

N°01-2017 du 31 Janvier 2017 - Marché de fourniture de produits d'entretien – Avenant N°1 au lot N°1 (produits d'entretien courants)

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société S.D.H.E.- 3 rue Paul Lavoisier à HERBLAY (95 220), pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T., vu la décision du Maire N°16/2017 en date du 26 janvier 2017, décidant de signer l'avenant N°1 au lot 1 (produits d'entretien courants) prenant acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé la signature dudit avenant avec la société S.D.H.E., modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), de la majoration des prix TTC de 5 %.

Les dépenses liées à cet avenant seront imputées aux budgets 2017 et suivants des membres du groupement.

N°02-2017 du 31 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien – Avenant N°1 au lot N°3 (petits matériels d'entretien)

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société HERSAND-DELAISY KARGO - 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95 200), pour un montant maximum annuel de 12 000 € H.T., vu la décision du Maire N°17/2017 en date du 26 janvier 2017, décidant de signer l'avenant N°1 au lot 3 (petits matériels d'entretien) prenant

acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé la signature dudit avenant avec la société HERSAND-DELAISY KARGO, modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), que l'exécution de l'avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

N°03-2017 du 31 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien – Avenant N°1 au lot N°4 (produits de la ouate)

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société HERSAND-DELAISY KARGO - 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95 200), pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T., vu la décision du Maire N°18/2017 en date du 26 janvier 2017, décidant de signer l'avenant N°1 au lot 4 (produits de la ouate) prenant acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé la signature dudit avenant avec la société HERSAND-DELAISY KARGO, modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), que l'exécution de l'avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

N°04-2017 du 31 Janvier 2017 – Marché de fourniture de produits d'entretien – Avenant N°1 au lot N°5 (sacs poubelles)

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015, autorisant Madame le Maire à signer le marché de fourniture mentionné en objet, avec la société O.D.I. -17 avenue Nobel à VILLENEUVE LA GARENNE (92 393), pour un montant maximum annuel de 12 000 € H.T., vu la décision du Maire N°19/2017 en date du 26 janvier 2017, décidant de signer l'avenant N°1 au lot 5 (sacs poubelles) prenant acte de la livraison sur site demandée par la ville, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé la signature dudit avenant avec la société O.D.I., modifiant les conditions de livraison (dorénavant sur chacun des sites utilisateurs), que l'exécution de l'avenant est sans incidence financière sur le budget du marché.

N°05-2017 du 01 Février 2017 – Souscription d’une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de la Caisse d’Epargne Ile-de-France

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 mars 2015 à 500 000 € le montant maximum annuel pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie, considérant la nécessité de souscrire une ouverture de crédit, vu la proposition de la Caisse d’Epargne Ile-de-France, il est décidé de souscrire, auprès de la Caisse d’Epargne Ile-de-France, une nouvelle ligne de trésorerie utilisable par tirages et remboursements successifs destinée à réguler le fonds de roulement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- . Montant : 200 000,00 €
- . Durée : 364 jours à compter de la date du 15 février 2017
- . Taux d’intérêt : Taux fixe 1,17 %
- . Base de calcul des intérêts : Les intérêts sont calculés mensuellement en référence à l’index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours
- . Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d’office
- . Commission de réservation : Néant
- . Commission de mouvement : Néant
- . Commission de non utilisation : 0,35 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l’encours moyen des tirages
- . Frais de dossier : 1 000,00 € TTC,

de procéder aux opérations prévues dans le contrat précité.

N°06-2017 du 27 Février 2017 – Marché d’acquisition de fournitures administratives – Attribution du lot N°1 : fournitures et petits matériels de bureau

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l’Agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l’avis d’appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la ville et sur le profil acheteur www.klekoon.com, pour publication au bulletin d’Annonces Officiel des Marchés Publics : le 13 décembre 2016, considérant la nécessité d’acheter des fournitures de bureau destinés à l’ensemble des services municipaux et des établissements membres du groupement de commandes, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision de Maire N°34/2017 en date du 22 février 2017, décidant de signer le marché mentionné en objet, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé la signature dudit avenant avec la société MAJUSCULE DIRECT, sise ZI de Rouvroy Morcourt, à SAINT-QUENTIN (02 100), qui a présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification

jusqu'au 31 décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°07-2017 du 27 Février 2017 – Marché d'acquisition de fournitures administratives – Attribution du lot N°2 : Enveloppes

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la ville et sur le profil acheteur www.klekoon.com, pour publication au Bulletin d'Annonces Officiel des Marchés Publics : le 13 décembre 2016, considérant la nécessité d'acheter des enveloppes destinées à l'ensemble des services de la ville et des établissements membres du groupement de commandes, et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision de Maire N°36/2017 en date du 22 février 2017, décidant de signer le marché mentionné en objet, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est décidé la signature dudit avenant avec la société BONG SAS sise, 1 rue Eugène Hermann – SAINT SEBASTIEN DE MORSENT (27 180) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 7 000 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°08-2017 du 27 Février 2017 – Marché d'acquisition de fournitures administratives – Attribution du lot N°3 : Blocs de bureau quadrillés A4 et A5 (lot réservé)

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2012 créant un groupement de commandes entre la ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le site internet de la ville et sur le profil acheteur www.klekoon.com, pour publication au Bulletin d'Annonces Officiel des Marchés Publics : le 13 décembre 2016, considérant la nécessité d'acheter des fournitures de blocs de bureau à une entreprise adaptée ou un

Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision de Maire N°35/2017 en date du 22 février 2017, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est décidé la signature dudit avenant avec la société ANTILOPE sise, rue Anne Gacon – MARSEILLE (13 321) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 2 000 € HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2017. Il est reconductible trois fois de manière tacite, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux budgets de fonctionnement 2017 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

Dont acte.

03 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Rapporteur : Madame SCOLAN

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, codifié aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les communes et groupements de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans les deux mois qui précèdent le vote du budget un débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a vocation à présenter les conditions de l'équilibre du Budget Primitif; il n'entre pas dans le détail des différentes inscriptions, lesquelles restent, à ce stade, soumises à arbitrages.

I – LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

A - L'AUTOFINANCEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de l'établissement, et de mesurer ses marges de manœuvre financières et sa capacité d'autofinancement.

Définitions :

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. C'est elle qui constitue l'autofinancement.

Hormis des travaux d'extension des réseaux d'assainissement, l'année 2016 n'a pas nécessité de dépenses d'envergure, ce qui a permis un désendettement significatif du Syndicat.

Le Syndicat reconstitue graduellement son épargne nette. Ainsi, le résultat provisoire de clôture devrait s'établir à un excédent d'environ 378 400 € pour 2016.

PROSPECTIVE SYNDICAT DU STADE 2016-2019

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
1	PRODUITS DOMANIAUX	1 217	50 442	1 000	1 015	1 030	1,00%
	AUTRES PRODUITS OU EXCEDENT REPORTE	100 000	106 000	182 430	182 430	182 430	0,00%
	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 912	11 216	18 300	16 868	17 138	1,00%
	CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 157 348	1 181 598	1 181 598	1 181 598	1 181 598	0,00%
		1 272 165	1 339 136	1 361 628	1 361 611	1 361 624	0,01%
2	ACHATS O.I.T	181 119	24 279	123 310	179 010	182 590	2,00%
	PERSONNEL O.I.T	401 119	24 279	413 310	428 995	441 895	3,00%
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 410	22 229	41 084	78 407	72 321	-1,00%
	FRAIS FINANCIERS	102 812	89 485	78 202	82 432	58 725	-15,09%
	Frais financiers nouveaux emprunts		89 485	78 202	82 432	58 725	-15,09%
	Autres frais financiers						
		381 1	2 354	3 000	3 090	3 060	0,00%
	702 447	612 777	748 384	721 637	728 391	0,9%	
3	564 718	706 349	617 044	610 174	603 605		
4	Remboursement capital emprunt 2014 et BRAs		347 533	310 638	303 573	296 129	-2,45%
	Remboursement capital emprunt 2017 et suiv.	365 116					
	365 116	347 533	310 638	303 573	296 129	-2,45%	
5	199 602	688 816	506 406	606 603	307 476		
6	352 742	362 637	331 406	389 727	368 900		
7	Emprunt						
	FCTVA	153 140	3 821	25 000	83 126	1 000 000	
	Subvention Conseil Général (30% du ht)					61 425	
	Subvention CNDP (4,5-5,2% du ht)						
	Subvention Autres	157 059	288 614	196 011			
1068 Excedent de fonctionnement capitalisé							
Gestions Immobilières							
	310 199	292 435	221 011	83 126	1 061 425		
8	218 324	127 491	187 155	389 727	1 368 900		
9	291 477	533 760	527 417	389 727	1 368 900		
	29 468						

B - LA DETTE

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Le Syndicat n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2013, son niveau d'endettement actuel est très favorable, 3 années d'épargne brute étant suffisantes pour rembourser l'intégralité de la dette.

La souscription d'un nouvel encours de 1 M€ en 2019, qui est nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire des nouveaux aménagements projetés, est donc tout à fait compatible avec la situation financière du Syndicat.

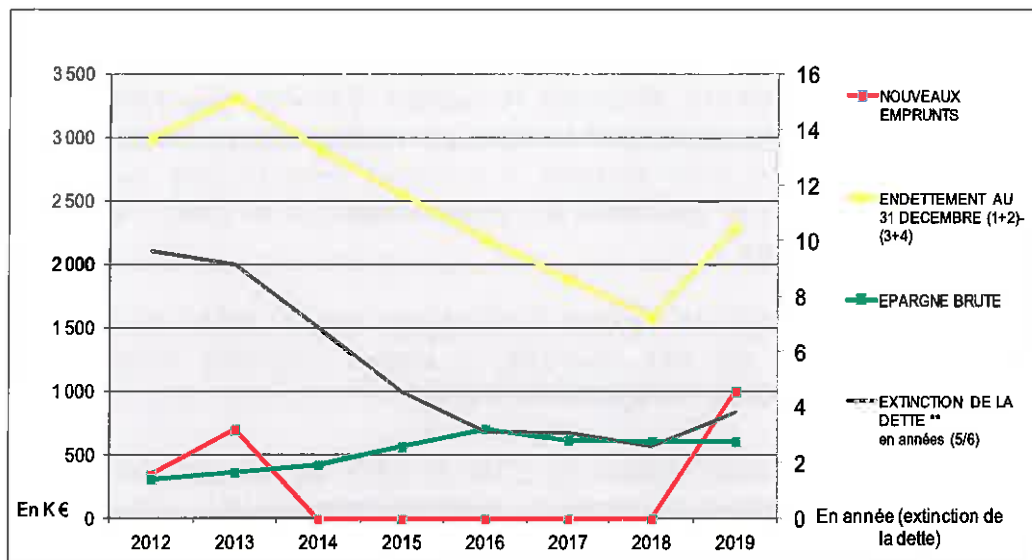
Ce recours théorique à l'emprunt sera bien évidemment ajusté compte tenu des notifications de subventions de la Région, du Département, du CNDS et de l'Etat (DETR) qui devraient intervenir d'ici la fin de cette année.

Evolution de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ENDETTEMENT AU 1er JANVIER	2 997 200	2 998 812	3 317 595	2 911 912	2 546 796	2 199 263	1 888 625	1 585 052
NOUVEAUX EMPRUNTS	350 000	700 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	1 000 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	348 388	381 217	405 683	365 116	347 533	310 638	303 573	296 129
ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE (1+2)-(3+4)	2 998 812	3 317 595	2 911 912	2 546 796	2 199 263	1 888 625	1 585 052	2 288 923
EPARGNE BRUTE	312 554	363 948	424 564	564 718	706 349	617 044	610 174	603 605
EPARGNE NETTE	-35 834	-17 269	18 881	199 602	358 816	306 406	306 601	307 476
EXTINCTION DE LA DETTE ** en années (5/6)	9,59	9,12	6,86	4,51	3,11	3,06	2,60	3,79

* L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (les opérations d'ordre telles que les amortissements ne sont pas comptabilisées)

** Il s'agit de la capacité de désendettement du Syndicat, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires à l'extinction totale de la dette en utilisant ses seules ressources propres. A titre indicatif : 5-8:Bon 8-12:Moyen 12-15:mauvais +15:très mauvais



II – LES CONDITIONS DE L’EQUILIBRE BUDGETAIRE

Compte tenu de ce qui précède et des projets d’investissement ambitionnés, l’équilibre budgétaire pour 2017 peut être envisagé de la façon suivante :

A - FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement courantes	175 500,00	Contributions syndicales	1 181 358
Charges de personnel	416 500,00	Remb. Assurance du personnel/AS?	10 800,00
Intérêts de la dette	99 000,00	Produit intérêts	1 000,00
Intérêts ligne trésorerie et t.c.e.	10 000,00	Mise à disposition CNFPT	0,00
Autres charges	70 700,00	Excédent de fonctionnement reporté	182 430,48
Amortissement	148 580,00		
Autofinancement	441 348,48		
TOTAL	1 361 628,48	TOTAL	1 361 628,48

DEPENSES

Après une baisse de 10.6 % des dépenses de fonctionnement en 2016 par rapport à 2015, il apparaît que les dépenses de fonctionnement devront évoluer à la hausse (+17.7 %).

Les dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) réalisées en 2016 représentent 63% de la prévision, une baisse qui provient d’une erreur de facturation du fournisseur d’énergie (factures d’un total de 32 000 € éditées à tort au nom de la Ville) qui n’a pu être rectifiée qu’en 2017 par une opération réalisée par la Trésorerie.

Il est donc nécessaire de prévoir une augmentation des charges à caractère général de 41.33 %, pour faire face à ces dépenses d'énergie (régularisation consommation 2016 et consommation 2017) ainsi qu'à l'augmentation des dépenses d'entretien des réseaux, des équipements, et des contrats de prestations de services.

Concernant les charges de personnel (Chapitre 012), qui représentent une part déterminante du chapitre, il est proposé de reprendre le montant prévu au budget de 2016 (BP).

RECETTES

Les contributions fiscalisées constituent essentiellement les recettes de fonctionnement du Syndicat.

Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2016 soit 1 161 398 €, pour 2017.

B - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Capital de la dette	345 000,00	Autofinancement	441 348,48
Déficit d'investissement 2016	187 154,85	Amortissement	148 580,00
Dépenses d'équipement	279 056,00	Emprunt 2017	
Restes à réaliser	8 856,00	FCTVA (sur dépenses 2016)	25 271,52
Travaux d'investissement obligatoires	35 200,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	196 010,85
Etudes M Oeuvre travaux aménagement foot-club tennis-parking	150 000,00		
Travaux couverture tennis couverts	4 000,00		
Alarme anti-intrusion Salle omnisports et tennis couverts	10 000,00		
Construction Club house pétanque	10 000,00		
Matériels sportifs	11 000,00		
Mobilier	11 000,00		
Travaux éclairage tennis couverts	25 000,00		
Travaux modules skate	14 000,00		
TOTAL	811 210,85	TOTAL	811 210,85

DEPENSES

Concernant les dépenses d'équipements, outre les restes à réaliser de 2016 (8 856.00€), il est proposé, cette année, d'entreprendre les travaux de réhabilitation du terrain stabilisé de football en un terrain synthétique avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la réfection de la piste d'élan du saut en longueur, le déplacement de l'aire de lancer de poids, la création d'un espace de convivialité (type Club House) à proximité de la tribune et du terrain de football synthétique existant. Il est également envisagé la réhabilitation des courts de tennis en terre battue n° 1-2 et 3 ainsi que la réalisation d'un parking et d'un

accès aux équipements sportifs, ce qui entrainera l'aménagement de nouveaux flux de circulation.

Les dépenses 2017 porteront essentiellement sur les études préalables aux travaux, qui débiteront fin 2018.

A ces nouvelles propositions, il convient d'ajouter les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords, les grosses réparations, la mise en conformité des chaufferies et des bâtiments, ainsi que l'acquisition de matériel sportif et mobilier.

RECETTES

Le faible niveau de dépenses d'équipement en 2016 a pour conséquence directe un faible montant de FCTVA à percevoir (25 271.52 €). Dès lors, les investissements seront principalement financés par l'excédent de fonctionnement capitalisé (196 010.85 €) et l'autofinancement.

La Présidente donne lecture de propositions d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017,

Après un large débat,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à la présente délibération, et du fait qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est ensuite tenu sur cette base.

COMMUNICATION

Madame SCOLAN donne aux membres du Comité, l'information de l'envoi d'une lettre au Conseil Départemental du Val d'Oise, pour demander la mise à disposition des terrains du futur parking situé entre le stade et la RD 928. Il est précisé que ce terrain n'a pas actuellement d'utilité et se trouve planté en poiriers, qu'il faudra s'employer à préserver en partie.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 19 h 15.**



La Secrétaire de séance,

Petitpas

Dominique PETIPAS